



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES 10, 11, 12 JUIN 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La période que nous venons de traverser a eu le mérite de mettre en avant l'incurie des gouvernements depuis vingt ans, la propension à favoriser l'enrichissement de toujours les mêmes au détriment de la santé et de la sécurité des agents. Ces mêmes agents qualifiés de privilégiés l'an-dernier, lors des manifestations sur la suppression des régimes spéciaux ont été les premiers embarqués dans la galère. Ils ont fait fi des dangers, au péril de leur vie et maintenu le pays à flot.

La CGT dénonce années après années, les coupes budgétaires, les réformes successives, sans nous laisser le temps de les assimiler.

La mise en place du tribunal judiciaire à marche forcée, est une réforme inutile, non préparée et non accompagnée. Alors que les agents attendaient de leur ministre des explications, des directives claires, ils se sont trouvés seuls, sans préparation, sans instructions.

Pendant le confinement, le personnel de la justice dans son ensemble, magistrats, greffiers, éducateurs, surveillants, personnels administratifs, ont maintenu la barque à flot, malgré l'absence flagrante du capitaine. Une partie du personnel a pu assurer sa mission, soit en présentiel ou en télétravail. Malheureusement ce confinement a

démontré toutes les limites du télétravail, beaucoup d'agents ont été placés en absence forcée en raison de la pénurie des ultraportables. Et pour finir, ils se sont vu gratifier par la suppression de jour de vacances.

C'est un piètre remerciement pour les moussaillons de la justice. Avec un peu plus de largesse, le ministère aurait même pu comme aux hospitaliers, leur proposer des chèques vacances.

La CGT dénonce la suppression de la CAP de mobilité d'automne. Le choix de restreindre le dialogue social est une erreur. Les collègues qui devront faire des choix d'avenir se verront doublement pénalisés en l'absence de transparence et par la date de prise de poste incongrue, en plein milieu d'année scolaire, en laissant plus souvent leur famille sur place.

Beaucoup ont espéré que cette crise permettrait une prise de conscience tant, politique, économique, que collective. Il est à craindre que le monde de demain ressemble à celui d'hier en pire.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER

Catherine BACHORZ–T.P de ROUBAIX – catherine.bachorz@justice.fr - catbachorz@yahoo.fr

Michel CARLIER – CA DE DOUAI – michel.carlier@justice.fr

Syndicat national CGT des chancelleries et des services judiciaires – Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres - Escalier F Entresol 1^{er} étage – 75055 PARIS CEDEX – Tél : 01.44.32.58.60 / 01.44.32.52.04 – Fax : 01.44.33.26.98 – Email : synd-cgt-acsj@justice.fr – site internet : <http://www.cgt.justice.fr>

Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 –Fax : 01.55.82.89.68 - Email : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - Email : cgtppj.national@gmail.com- Site : <http://www.cgtppj.fr>

Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- Email : spip.cgt@gmail.com site : www.cgtspip.org